

Le Châble, le 16 novembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Mme Calvey Yulia par Cittolin Polli & Associés SA pour la modification du projet n° 37.09 par la diminution du volume, la création d'ouvertures en façade Sud et la modification de l'aménagement extérieur sur la parcelle n° 5052, folio n° 122, zone touristique forte densité T2, lieu-dit Brunet à Verbier, coord. 2583825/1105587.

M. Bruchez Vincent par G. Comina SA Architecture pour la modification en façades et l'aménagement intérieur des combles sur la parcelle n° 19671, folio no°112, zone résidentielle R3, lieu-dit Les Morgnes à Lourtier, coord. 1100269/2586523.

M. Carpentier De Changy Alexandre par Bruchez Philippe Architecture pour l'agrandissement et la transformation d'un chalet et l'installation de forages géothermique sur la parcelle n° 763, folio n° 123, zone touristique moyenne densité T3, lieu-dit La Vella à Verbier, coord. 1105546/2583540.

M. Zijlstra Nico par Vaudan Philippe Architecture pour la modification de projet autorisé n° 357.15 par l'agrandissement d'une grange en résidence principale sur la parcelle n° 12558, folio n° 95, zone village V1, au Châble VS, coord. 1106422/2583928.

M. Vaudan Samuel par ARP Architectes SA pour la création d'un avant-toit sur la parcelle n° 18728, folio n° 97, zone village V1, à Montagnier, coord. 1102531/2583327.

Corthay Bois SA, GV promotions SA et Vaudan SA par A. Gard & B. Vaudan Architecture SA pour la pose de sondes géothermiques sur la parcelle n° 12758, folio n° 96, zone résidentielle R2, au Châble, coord. 1103071/2582167.

M. Fellay Christophe par Maret Lorianne Architecture pour la création d'un couvert sur la parcelle n° 20671, folio n° 50, hors zone à bâtir, lieu-dit Le Glairier à Lourtier, coord. 1099442/2586908.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.